

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 873

présenté par

M. Alfandari, M. Lamirault, M. Jolivet, M. Benoit et M. Thiébaud

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe comme objectif de doubler le nombre d'étudiants en deuxième cycle de formation de médecine et d'améliorer l'attractivité de la filière de spécialité en médecine générale.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à fixer un objectif commun à chacun des acteurs du système de santé, qu'est de doubler le nombre d'étudiants en deuxième cycle de formation de médecine et le souhait de revaloriser l'attractivité de la filière de spécialité en médecine générale afin d'assurer cette ambition commune d'augmenter le nombre de praticiens et de médecins généralistes.